



Express-inFO

Excès de vitesse sur la « sécurité routière »... ...SORTIE DE ROUTE POUR LE CTM DU MTES !!!

Rappel des épisodes précédents...

→ 2015 : signature d'une convention de gestion permettant de ne pas transférer individuellement 850 agents du ministère en charge des Transports intervenant en sécurité routière (DDT(M) et D(R)EAL) au ministère de l'Intérieur

→ début 2017 : sous la contrainte, le ministère de l'Intérieur sort du bois en indiquant vouloir y mettre un terme dès fin 2017...nombre de préfets en profitant pour transférer les missions des DDT(M) vers les préfectures

→ 7 février 2017 : adoption à l'unanimité d'une motion proposée par FO par le CT des DDI « CONTRE le décroisement individuel des agents assurant les missions sécurité routière au 1^{er} janvier 2018, préfigurant la disparition des compétences techniques mobilisables et le transfert des missions en préfecture »

→ printemps 2017 : 3 réunions de « comité de suivi » dont une écourtée suite au départ de la plupart des organisations syndicales...et au final aucunement de quoi lever les zones d'ombres pour la pérennité des missions et le sort des agents !

L'actualité !

→ Alors que le candidat Macron affirmait que « *La politique de sécurité routière doit retrouver son caractère interministériel pour concilier la répression, la prévention, le travail sur les infrastructures et les véhicules.* », rejoignant les constats de l'IGA sur le développement de la conduite autonome, son gouvernement poursuit la fuite en avant à fuite en avant en précipitant au 1^{er} janvier 2018 la coupure du lien ombilical sécurité routière/ministère des Transports.

→ Et voici que le CTM du MTES est convoqué le 7 juin 2017 pour simple information ! Un véritable passage en force de l'administration, refusant même d'assouplir un calendrier de mise en œuvre délirant !

Non, pour FO, le CTM du MTES n'est pas une simple chambre d'enregistrement, et les agents ne sont pas des pions !!!

Déclaration FO préalable à l'ouverture du CTM (consultable [ici](#))

DESTINATION FINALE 3 ?
NON LES AGENTS NE SONT PAS DES PIONS !



Les réponses de la SG de nos ministères:



→ La SG précise que, sous la pression des OS, **un certain nombre de garanties ont déjà pu être négociées avec le ministère de l'Intérieur** (phasage en 2 vagues du décroisement et garantie de non transfert imposé en préfecture pendant 2 ans)

→ **Elle entend les arguments et revendications développés ce jour**, qui ne sont pas contradictoires, loin de là, avec la création d'un ministère délégué en charge des Transports, **mais reconnaît ne pas être en mesure d'y répondre positivement à ce stade**

→ **Elle prend l'engagement de relayer notre expression auprès des ministres** d'ici le prochain épisode du feuilleton « sécurité routière »

Dans ces conditions, FO a refusé de siéger...le CTM n'a donc pas pu se tenir !!!

Et maintenant : si le passage en force était confirmé...les responsabilités seraient clairement identifiées pour la suite !

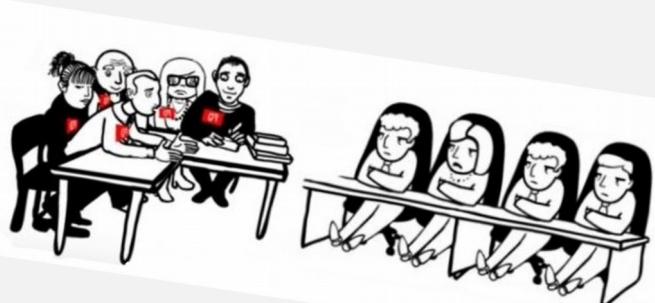
Au niveau national :

Les représentants FO exigeront **que le niveau politique prenne position par rapport aux demandes exprimées** lors du « non-CTM » du 7 juin. Ils interviendront encore et toujours pour **pointer les effets néfastes de ce décroisement** dans la durée pour la compétence publique, demanderont **de nouvelles améliorations des textes pour renforcer les garanties pour les agents** (et la liste des demandes et propositions de FO est longue : retrouvez ici notre communiqué **« Nappes de brouillards persistantes...mais on garde le pied au plancher ! »**), et réaffirmeront la nécessité d'un étalement du calendrier des travaux prévus à l'été 2017, de même qu'un report global du calendrier au 1^{er} janvier 2019.

Au niveau local :

Les représentants FO s'attacheront :

- **à obtenir la transparence sur le nom des agents** considérés par leur direction concernés par la 1^{ère} phase (temps plein) et 2^{ème} phase
- **à exiger la production de l'ensemble des fiches de postes** (décroisés ou non) à échéance 2019, comprenant les groupes de fonction indemnataires
- **à s'assurer que les agents auront bénéficié d'une information complète** sur leurs conditions de décroisement, à titre individuel, ainsi que du délai de réflexion de 21 jours suite à leur entretien et à la fourniture des réponses à leurs questions
- **à s'assurer auprès de chaque agent** acceptant son décroisement **qu'il n'a pas subi de pression, qu'il a bien reçu une simulation individuelle en matière de rémunération/carrière**...et que l'accord a bien été formalisé !
- **à accompagner chaque agent refusant son décroisement** en s'assurant de leur maintien dans leur service, y compris en sur-effectif
- **à recenser tout projet de mobilité d'agents concernés par la phase 1** du décroisement dans le cadre du prochain cycle de mobilité pour exiger le report de la date d'effet du décroisement au-delà du 1^{er} janvier 2018
- **à s'opposer à tout transfert de mission et effectifs en préfecture** (en s'appuyant sur l'instruction adressée aux préfets le 31 mars 2017 consultable [ici](#)), et à faire remonter toute velléité de passage en force au niveau national pour relais auprès du SGG
- **à pointer, dénoncer et faire corriger les effets induits par ce chantier de décroisement** sur le fonctionnement des services et la définition et valorisation des fonctions des agents. **En accompagnant individuellement chaque agent dont la fiche de poste serait modifiée** (décroisé ou non), et faire remonter tout problème aux élus FO en CAP locale ou nationale.



Tant que les agents à titre individuel ne disposeront pas des éléments d'éclairage exigés par FO, ils sont appelés à ne pas s'engager ni formaliser leur « volontariat » pour être transférés au MI !!!

Et à ne pas hésiter à signaler à leurs représentants FO toute pression hiérarchique locale...

